



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	L'an deux-mille-vingt-six, le 26 juin à 18h00
En exercice : 23	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger CASTEL, Maire
Présents : 17	Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026
Votants : 21	Présents : Monsieur POURRET Jean Michel, Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Monsieur OLIVIERI Paul, Monsieur GUILBERT Xavier, Madame ENRIQUE Amandine, Monsieur PEROTTO Daniel, Monsieur RAMIN Philippe, Madame DE GASQUET Mireille, Monsieur HENCHE Stéphane, Madame GOLETTA Anne-Marie, Monsieur BERNARD Yann, Madame LECLERC Sandy, Madame BELTRANDO Karine, Madame MORANDI Sandrine, Monsieur JOLY Philippe, Madame PEREZ Cécile.
OBJET :	Absent(s) ayant donné procuration : Madame TIJADI Marie-Ange à Monsieur POURRET Jean Michel, Madame GUILLAUME Martine à Monsieur CASTEL Roger, Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur BADINAND Didier à Monsieur GUILBERT Xavier.
Demande fonds de concours CCVG	Absent(s) excusé(s) : Madame BERARD-ALLEGRETTI Véronique, Monsieur VINCENT-AUBUT Alain.
Année 2026	Secrétaire de séance : Madame ENRIQUE Amandine.
N° DEL_26_2026	

Monsieur le Maire informe les membres du projet de remplacement et l'occultation des clôtures des écoles maternelle et élémentaire.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à :

- Remplacement de la clôture existante Devis PRESTA CLOTURES	7 920.80 € HT
- Occultation clôture Devis PRESTA CLOTURES	3 240.00 € HT

	11 160.80 € HT

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 5 580.40 € (soit 50 %) au titre de l'année 2026.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	5 580.40 €
- Autofinancement	5 580.40 €

	11 160.80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 5 580.40 € pour le remplacement et l'occultation de la clôture des écoles maternelle et élémentaire,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière.

Pour extrait conforme au registre

La secrétaire de séance
Madame ENRIQUE Amandine

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le :
- de la publication, le

29 JUIN 2026

29 JUIN 2026

